

CONCOURS #2: PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RECHERCHE ET À LA CRÉATION (PAFARC) : RELÈVE PROFESSORALE (MOINS DE 6 ANS) – CONSOLIDATION DU STATUT DE CHERCHEUR OU CHERCHEUR-CRÉATEUR

Ce concours est lié à la poursuite des activités de recherche ou de recherche-crédation de la relève professorale.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

1. Objectifs

- Assurer le développement d'activités de recherche ou de recherche-crédation permettant de consolider le statut de chercheur ou de chercheur-crédateur sur le plan national et international (écriture d'un article, traduction, transfert de connaissances, outil de recherche et de création, etc.);
ou
- Octroyer un financement de « passage », c'est-à-dire, un montant qui permettra de maintenir ou de compléter certaines activités de recherche et de recherche-crédation lorsqu'une subvention de recherche est terminée, ou sur le point de l'être, et qu'aucune autre n'a été encore obtenue;
ou
- Améliorer la capacité à obtenir rapidement du financement externe.

2. Conditions d'admissibilité

La ou le responsable doit :

- Être professeure ou professeur régulier à l'UQAM depuis moins de six ans;
- Occuper un poste de professeure ou professeur régulier à la Faculté de communication au moment du dépôt de la demande.

3. Critères d'évaluation

- Pertinence des activités de recherche ou de recherche-crédation proposées pour la consolidation du statut de chercheur ou de chercheur-crédateur (chercheur principal, premier auteur, etc.);
- Effet de levier sur les activités favorisant une nouvelle demande de financement auprès d'organismes externes;
- Implication des étudiantes et étudiants dans les activités de recherche ou de recherche-crédation.

4. Valeur et durée

La priorité est accordée aux professeures et professeurs qui n'ont jamais obtenu du financement à ce concours.

Le montant maximal accordé est de 5 000\$.

La subvention couvre une période maximale de 12 mois. Un bilan de l'utilisation des fonds devra être soumis à l'issue de la période.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Rémunération d'étudiantes et d'étudiants de recherche (l'embauche d'étudiantes et étudiants est à privilégier);
- Matériel et fournitures de recherche;
- Frais de traduction;
- Frais de production, d'édition ou de reprographie;
- Frais de déplacement et de séjour;
- Outils liés à la recherche et à des activités connexes.

Aucun dégrèvement n'est accordé dans le cadre de ce programme.

PRÉSENTATION DES DEMANDES

Le dossier comprend :

1. Formulaire de demande PAFARC concours #2 complété;
2. Curriculum vitae. Veuillez utiliser le CV commun canadien (de type FRQSC, IRSC, CRSH) ou le CV CRSH.

Le dossier complet doit être acheminé électroniquement à : field.ann-marie@ugam.ca

Le Comité facultaire de la recherche et de la création est responsable de l'évaluation des demandes.

Dépôt du dossier: au plus tard le **mercredi 15 février 2017**.

RENSEIGNEMENTS

Lise Renaud [renaud.lise@ugam.ca]
Vice-doyenne à la recherche et à la création
Faculté de communication

Ann-Marie Field [field.ann-marie@ugam.ca]
Agente de recherche et de planification
Faculté de communication